

**DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA FORÊT-FOUESNANT**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S DU 14 FÉVRIER 2024

Le quatorze février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, s'est réuni le Conseil d'administration en la Mairie à La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le sept février 2024 sous la présidence de Mme Dominique HAMON, Vice - Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique HAMON, Mme Mylène BODIVIT, Mme Francine STEPHAN, Mme Laurence PERCHOC, M. Philippe LAVENANT, M. Philippe TUDAL, Mme Liliane COSSEC, Mme Yvonne GLEONEC, Mme Madeleine OULC'HEN, M. Daniel PYATZOOK.

AVAIT DONNÉ PROCURATION : M. Daniel GOYAT à Mme Dominique HAMON

Dominique HAMON a été élue secrétaire de séance.

I) APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 NOVEMBRE 2023

Le procès-verbal du conseil d'administration du 08 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

II) Débat d'orientation budgétaire à partir du Rapport d'Orientation Budgétaire

Dans les centres communaux d'action sociale des communes (CCAS) des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) acté par délibération doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D2312-3 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

« Vu la population totale légale INSEE au 1^{er} janvier 2024 de la Commune, 3 583 habitants » ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires (ROB), transmis au préalable à chaque membre du conseil d'administration du CCAS ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2024, sur la base du rapport annexé à la délibération.

III) Participation contractuelle de solidarité envers la Banque Alimentaire du Finistère

Madame Hamon, Vice-présidente informe chaque membre du CCAS que la Banque Alimentaire du Finistère, comme chaque année, demande le versement d'une participation dans le cadre de l'aide alimentaire à hauteur de 388 euros pour l'année 2024.

Madame HAMON, Vice-présidente, indique que 13 personnes ont été aidées durant l'année 2023. Le calcul de la participation s'effectue au regard du nombre de bénéficiaires inscrits au cours des quatre trimestres.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **Approuve le maintien du partenariat avec la Banque Alimentaire du Finistère,**
- ✓ **Approuve le versement de la participation d'un montant de 388 euros à la Banque Alimentaire du Finistère,**
- ✓ **Approuve l'inscription de ces dépenses au budget du C.C.A.S.**

IV) Offre santé communale Axa

Madame HAMON, Vice-présidente, informe que Mutualia ne fait plus de permanence au Nautile.

Madame HAMON, Vice-présidente, présente à l'assemblée, l'offre de « Santé communale » AXA et la proposition de convention d'occupation d'une salle au Nautile les 3^{èmes} jeudis de chaque mois.

Ce protocole et cette convention ne s'appliquent que pour le suivi des personnes adhérentes à AXA (mise à disposition d'une salle pour une réunion publique d'information...). En aucun cas, le CCAS ne saurait être tenu responsable de la relation juridique à venir entre l'assureur et ses clients.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE le nouveau protocole et la convention d'occupation d'une salle entre la commune et la mutuelle AXA, pour le suivi des bénéficiaires de l'assurance santé AXA,**
- ✓ **AUTORISE le Président du CCAS, à les signer ainsi tous les documents s'y rapportant.**

V) Aide(s) financière(s)

Madame HAMON, Vice-présidente, signifie avoir octroyé le 6 décembre 2023, une aide de 140 euros à Madame L. pour le règlement de sa facture d'ordures ménagères.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **Approuve le versement d'une aide de 140 euros déjà versée.**

VI) Banque Alimentaire

Madame COSSEC, informe les membres du Conseil d'administration que la Banque Alimentaire avance, mais qu'il faut faire attention aux personnes qui ne viennent pas malgré la prise de rendez-vous. Elle nous indique que les assistantes sociales ne relancent pas.

VII) INFORMATIONS DIVERSES

7.1) Madame HAMON, Vice-présidente, informe que la subvention donnée à Enfance et Partage permet des dons de jouets pour Noël.

7.2) Madame HAMON, Vice-présidente, informe que la Semaine Bleue se déroulera du 30 septembre au 6 octobre 2024 et mentionne les différents projets :

- La fabrication d'une banderole et de petits objets (Ex : marque-pages, porte-clés, ...),
- Un reportage vidéo sera fait par les enfants des écoles et sera projeté lors du repas des aînés,
- Une conférence avec Monsieur MALLÉGOL prévue le lundi 30 septembre 2024,
- Une sortie en car est prévue le mercredi 2 octobre 2024,

- Une thématique autour de la mer sur la journée du vendredi 4 octobre 2024,
- Une dictée à la Médiathèque (après-midi) et un atelier cuisine (le matin), prévus le samedi 5 octobre 2024,
- Un quiz « code de la route » prévu le dimanche 6 octobre 2024 (sous réserve de disponibilité).

En cas d'indisponibilité, il sera remplacé par un après-midi reportage photo « Semaine Bleue » qui aura lieu soit le 6 octobre 2024, soit la semaine suivante.

7.3) Madame HAMON, Vice-présidente, informe que la Semaine Intergénérationnelle aura lieu du 22 au 28 avril 2024, mais elle commencera avant à cause des vacances scolaires.

Madame HAMON fait par des projets :

- Une rencontre avec les assistantes maternelles dans les écoles du 15 au 19 avril 2024,
- Une soirée jeux avec l'Espace jeunes, les familles à la médiathèque,
- Des jeux sportifs avec un déjeuner le 24 avril 2024 au pôle enfance.

7.4) Madame HAMON, confirme la date du 10 novembre 2024 pour le repas des aînés au Nautile.

7.5) Madame HAMON, informe les membres du Conseil d'administration que les subventions aux associations ne seront plus versées par le C.C.A.S, mais par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h41.

La Vice-présidente,
Dominique HAMON

Centre Communal d'Action Sociale
29940 LA FORÊT-FOUESNANT

